



# Fonds structurel européens 2021-2027

## Contribution régionale

### Programme Opérationnel FEDER - Bretagne

---

#### PREAMBULE

Les investissements de l'Union Européenne pour la période 2021-2027 seront guidés par cinq objectifs stratégiques :

- UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises,
- UNE EUROPE PLUS VERTE ET À ZÉRO ÉMISSION DE CARBONE qui investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique,
- UNE EUROPE PLUS CONNECTÉE, dotée de réseaux stratégiques de transports,
- UNE EUROPE PLUS SOCIALE qui soutient les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé,
- UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS qui accompagne les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

**Les 22 bailleurs sociaux qui gèrent 176 000 logements en Bretagne s'inscrivent pleinement dans ces objectifs.** A ce titre, l'ARO Habitat Bretagne qui représente l'ensemble des organismes HLM en Bretagne, souhaite prendre part à la concertation régionale, sur le projet du Programme « FEDER / FSE + 2021-2027 » et remercie la Région Bretagne de l'organiser.

Les organismes HLM sont, depuis 2009 (date d'éligibilité du FEDER pour soutenir la réhabilitation énergétique du logement social et l'accès au logement des groupes vulnérables) des partenaires fiables de la politique de cohésion qui ont su travailler en étroite collaboration avec l'autorité régionale, ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers, notamment les collectivités locales, pour mener à bien des projets de haute qualité environnementale avec une véritable plus-value sociale et économique.

Le 27 mai 2020, la Présidente de la commission européenne a proposé que la politique de cohésion 2021-2027 devienne un pilier du plan de relance. **Les organismes HLM, membres de l'ARO Habitat Bretagne, souhaitent y prendre part afin de participer à cette relance pour une transition écologique juste socialement pour les habitants et les territoires.**

C'est pourquoi le mouvement HLM régional, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs européens de la future politique de cohésion, apporte sa contribution afin de :

- **Valoriser et capitaliser** le retour d'expérience des vagues FEDER pour la région Bretagne.
- **S'engager collectivement** au niveau régional pour répondre aux ambitions européennes et nationales pour la rénovation des bâtiments.
- **Contribuer collectivement** à aider les acteurs du bâtiment à monter en compétence dans une logique de massification et de créations d'emplois.
- **Rechercher l'efficacité** des aides financières et améliorer la cohérence des dispositifs.

## Synthèse des besoins des organismes HLM entre 2021 et 2027

### Axes prioritaires

#### 1. Poursuivre l'éradication des logements les plus énergivores (E, F et G)

→ Maintien d'un niveau de financement FEDER équivalent à la période précédente pour les opérations de réhabilitation énergétique « classiques » (logique de continuité).

#### 2. Soutenir le lancement de la vague 1 du Projet EnergiesProng Bretagne

→ Accompagnement financier d'un projet innovant et mutualisé à l'échelle régionale (première vague de 900 logements)

#### 3. Travailler à la simplification des dossiers FEDER

→ Réflexion qui vise la simplification administrative des dossiers FEDER (montage, instruction, paiement) afin de favoriser l'efficacité du dispositif.

### Programmation réhabilitations

#### 25 000 logements programmés en réhabilitation (2021-2027)

→ 5 260 logements E, F et G (750 réhabilitations/an en moyenne)

→ 19 440 logements C, D (2780 réhabilitations/an en moyenne)

## BILAN RÉGIONAL

### **Quelques chiffres sur le soutien des fonds européens**

En Bretagne, la politique de cohésion a fait preuve de son efficacité en termes de création d'emplois, de soutien au pouvoir d'achat des ménages modestes et de lutte contre la précarité énergétique. **Les subventions FEDER ont constitué un effet levier majeur pour la rénovation des logements sociaux :**

#### PO 2009-2013

- **FEDER “Thermique”**
  - Une enveloppe de 10,35 M€
  - 74 M€ investis
  - Plus de 1000 emplois induits <sup>1</sup>
  - 3500 ménages bénéficiaires
  
- **FEDER “Personnes vulnérables”**
  - Une enveloppe de 3 M€
  - 9 M€ investis
  - Plus de 300 emplois induits
  - Projets financés : pensions de famille, résidences sociales, maisons relais, foyers jeunes travailleurs....
  - Publics cibles : personnes en grande difficulté psychologique, d'insertion (logements, emplois...)

#### PO 2014-2020 (point d'étape) <sup>2</sup>

- **FEDER “Thermique”**
  - Une enveloppe de 24 M€
  - 179 projets validés (20,5 M€)
  - 54 dossiers attribués (2000 ménages bénéficiaires) pour 60 M€ investis
  - ⇒ Au regard du nombre de dossiers programmés, l'enveloppe FEDER sera entièrement consommée au 31/12/2020

Acteurs économiques incontournables, les organismes HLM ont investi à travers ces travaux de réhabilitation, **140 millions** d'euros dans le secteur du bâtiment en Bretagne, correspondant à plus de **1900 emplois induits**.

<sup>1</sup> 14,2 emplois pour 1 M€ d'investissement sur les travaux de performance énergétique (Source FFB 2019)

<sup>2</sup> Source : Conseil Régional - Septembre 2020

D'un point de vue énergétique, la priorité a été donnée aux **logements les plus énergivores et à ceux chauffés à l'électricité en réponse aux objectifs du Pacte électrique breton**. Dans le cadre de ces réhabilitations, on relève des montants de travaux conséquent : 30K€/logement en moyenne) **avec une réduction de 40% de la consommation d'énergie**. De plus, ces travaux sont généralement complétés par des restructurations lourdes pour adapter le parc au vieillissement et à la diminution continue de la taille des ménages, sans oublier l'accompagnement social des locataires les plus fragiles.

## FEDER 2021-2027 : OBJECTIFS RÉGIONAUX

**Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux pour soutenir l'emploi local, et lutter contre le réchauffement climatique.**



### **Les atouts des organismes HLM en tant qu'acteurs de la transition énergétique en Bretagne :**

- Une action qui s'inscrit dans la stratégie GREEN DEAL de la Commission Européenne
- Une action utile à la relance économique avec une capacité forte d'investissement dès 2021 permettant de mobiliser le dispositif REACT-EU et le PO 2021-2027
- Une action structurante pour une filière d'excellence régionale en matière de réhabilitation industrialisée de l'habitat.

### **Crise économique et enjeux climatiques**

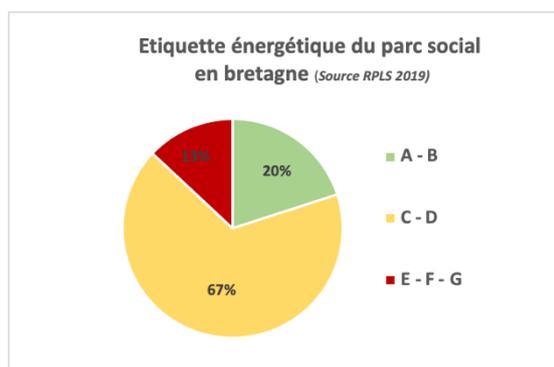
La crise économique et sociale provoquée par la pandémie de la Covid-19 a mis en lumière les différentes composantes de la crise du logement que connaît l'Europe depuis plusieurs années : le manque de logements sociaux et abordables, la nécessité de mettre en place un accompagnement des publics spécifiques dont les personnes âgées, isolées, vulnérables ainsi que la nécessité de disposer de logements de qualité et sains, notamment dans les quartiers en difficulté, sont aujourd'hui renforcées.

Conscient que le bâtiment représente 40% de la consommation énergétique de l'Union Européenne et 36% des émissions de CO2, notre mouvement professionnel régional souhaite s'inscrire dans une démarche vertueuse participant de l'effort collectif qui devra être fourni pour atteindre la neutralité carbone pour 2050.

En accompagnant les travaux d'investissement effectués dans le logement social, les fonds FEDER viendront amplifier la capacité des organismes Hlm à jouer leur rôle d'amortisseur social pour les ménages en difficulté, déjà paupérisés, et dont la situation risque de se détériorer dans les mois et années à venir.

### Parc social régional

La performance énergétique est une préoccupation permanente des organismes HLM qui ont démontré leur savoir-faire et leur engagement. Déjà 87% du parc régional HLM présente une performance énergétique de niveau D ou supérieure. Malgré ces bons résultats, le rythme et la performance des réhabilitations doivent être renforcés pour se mettre sur la trajectoire et atteindre les objectifs à horizon 2050.



Un parc social breton relativement récent et performant sur le plan énergétique : ce qui n'empêche pas une grande capacité de rénovation. En effet, sur 176 000 logements gérés par les organismes d'habitat social, 22 000 sont classés en E, F et G.

### Axes prioritaires

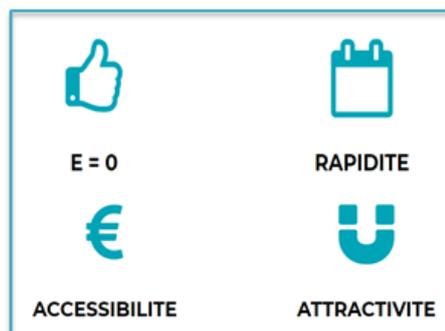
#### ❖ **Poursuivre l'éradication des logements les plus énergivores en visant le gain énergétique et non le changement de classe DPE :**

- Poursuivre les efforts engagés pour faire disparaître la quasi-totalité des logements classés E, F et G sur la période du prochain FEDER (2021-2027) constitue une première étape dans la stratégie carbone 2050 qui préconise que 100% des bâtiments construits avant 2000 bénéficient d'une rénovation de leur enveloppe d'ici 2050. A ce titre, 5260 logements classés E, F et G sont programmés en réhabilitation d'ici 2027 (soit, 750 réhabilitations/an).
- Pour les logements chauffés à l'électricité, mener une analyse fine des logements classés "E" en fonction de leur date de construction, de leur conception afin d'identifier les logements les plus anciens à réhabiliter en priorité et pouvant bénéficier d'un gain énergétique important.
- Pour les logements chauffés au fioul et marginalement au propane, la réduction de la facture énergétique est une priorité pour les ménages concernés. Il est vital de financer ces travaux pour améliorer le confort des locataires (isolation renforcée, substitution mode de chauffage...) et réduire l'impact carbone.

Au regard de ces enjeux, Il est donc impératif de maintenir l'accompagnement de la réhabilitation globale du parc social au sens large et pas uniquement le parc chauffé à l'électricité et de soutenir ces travaux par le maintien d'un niveau de financement FEDER équivalent à la période précédente.

## ❖ Déployer des solutions industrielles pour la rénovation énergétique E=0

L'ambition d'EnergieSprong est de déployer à grande échelle des rénovations énergétiques "zéro énergie" en démocratisant l'accès au plus grand nombre, cela en commençant par le logement social, pour ensuite bénéficier à d'autres marchés : bâtiments éducatifs, logement privé...



Pour ce faire, la démarche EnergieSprong propose de nouveaux standards de rénovation qui alignent les intérêts de l'ensemble des acteurs de l'écosystème (bailleurs, maîtres d'œuvre et fournisseurs de solutions, occupants, collectivités locales) à travers un cahier des charges orienté sur les résultats plutôt que sur les moyens :

En termes de performance, l'engagement d'EnergieSprong est le niveau énergie zéro garanti sur 30 ans et tous usages. C'est à dire que le logement produit autant d'énergie qu'il en consomme grâce à la production locale d'énergies renouvelables et grâce à sa très haute performance énergétique permettant une réduction significative des besoins et consommations d'énergie.

Une première étude permet de mettre en exergue que le potentiel de rénovation EnergieSprong en Bretagne, pourrait être de 43 000 logements soit près de la moitié des logements à rénover.

De plus, une récente enquête réalisée par l'ARO Habitat Bretagne auprès de organismes HLM indique qu'une première vague pourrait contenir environ **900 logements.**

Toutefois au regard des coûts inhérents à ce type de rénovation, l'équilibre financier des opérations peine à se concrétiser sans subvention complémentaire.

Accompagner la réhabilitation de type "EnergieSprong" via le FEDER constituerait l'opportunité de soutenir l'émergence d'une filière industrielle de solutions de rénovation énergétique globale et très performante.

Cette montée en compétence servirait dans un premier temps au logement social comme moteur pour la mise en place de la filière puis serait amené à se déployer pour le reste du patrimoine breton à réhabiliter.

Ainsi, le dispositif **EnergieSprong Bretagne** se traduirait par un impact global sur l'ensemble des acteurs de l'économie du bâtiment, de la formation des entreprises, du logement et de l'environnement permettant une montée en compétence collective.

❖ **Permettre le renforcement de la filière des matériaux biosourcés et le recyclage de matériaux de déconstruction.**

Le dispositif EnergieSprong pourrait également être l'occasion de soutenir la filière des matériaux biosourcés par le biais de l'élaboration d'un cahier des charges soutenant les dits matériaux. De plus, les solutions préconisées dans le cadre d'une réhabilitation EnergieSprong s'appuient sur le tissu d'entreprises locales, permettant de maintenir les emplois sur un territoire et de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire.



En parallèle, les organismes montrent une appétence pour développer des opérations expérimentales associant le recyclage et la valorisation des matériaux de déconstruction afin de s'inscrire dans une démarche vertueuse de réduction des déchets, d'amélioration du bilan carbone cycle de vie du bâtiment et l'économie circulaire.

Exemples d'opérations : accompagnement des locataires à la réhabilitation, participation au développement de plateformes de valorisation des déchets...

❖ **Accompagner la restructuration lourde des logements sociaux existants**

Afin de maintenir l'attractivité du parc et de lutter contre l'obsolescence et la vacance, il est important également d'accompagner la restructuration lourde des logements sociaux existants pour créer une offre plus adaptée aux besoins et de permettre in fine, des travaux de rénovation énergétique.

## En Bref...

### **FEDER Thermique**

La rénovation énergétique des logements sociaux constitue un formidable levier pour lutter contre le réchauffement climatique et permettre une maîtrise des charges des locataires :

- En proposant des solutions innovantes et performantes, les organismes HLM, acteurs économiques et stables, participent au dynamisme et à l'innovation dans le secteur du bâtiment.
- En favorisant le développement d'une filière industrielle de solution de rénovation énergétique (monté en compétence des entreprises, développement de la filière formation-emplois...), pouvant s'appuyer pour partie sur les matériaux bio-sourcés.

A travers la définition d'un programme ambitieux de réhabilitation thermique, il est possible de construire à l'échelle régionale et de manière partenariale un véritable dispositif de mise en œuvre du plan de relance au service du territoire et de l'ensemble des habitants (parc public et parc social). Pour cela, il est indispensable que les financements FEDER soient à la hauteur de notre ambition collective pour répondre aux enjeux climatiques et économiques

### **Articulation FEDER / FSE+**

La Bretagne a été une des rares régions en 2009 à avoir consacré une enveloppe FEDER pour l'accès et le maintien au logement des populations fragiles. Preuve des besoins existants, l'enveloppe de 3 millions d'euros avait été entièrement consommée en moins de 2 ans.

Malgré une demande du mouvement HLM régional en 2014, cette mesure n'a pas été reconduite.

A l'aune de la prochaine période, les organismes HLM, membres de l'ARO Habitat Bretagne souhaitent rappeler que le logement est une composante essentielle dans l'inclusion des personnes les plus fragiles et qu'à ce titre, ils contribuent à l'accès au logement de ces publics mais également au développement d'une offre d'habitat spécifique (ex : habitat inclusif, maison relais, résidences sociales...). L'articulation des financements FEDER/FSE+ est une condition nécessaire pour accompagner globalement les publics les plus vulnérables dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'insertion sociale, de la sécurité ou de l'emploi.

### **Réflexion pour une simplification des dossiers administratifs des dossiers sociaux**

Le retour d'expérience de la période 2014-2020 a montré la nécessité pour les maîtres d'ouvrage et les services instructeurs d'aller vers une simplification des dossiers FEDER, tant du point de vue de leur montage, de l'instruction ou du paiement afin de fluidifier le dispositif.

## Patrimoine, occupation, Réhabilitations. Synthèse régionale

**176 000 logements sociaux**  
**22 bailleurs sociaux.**

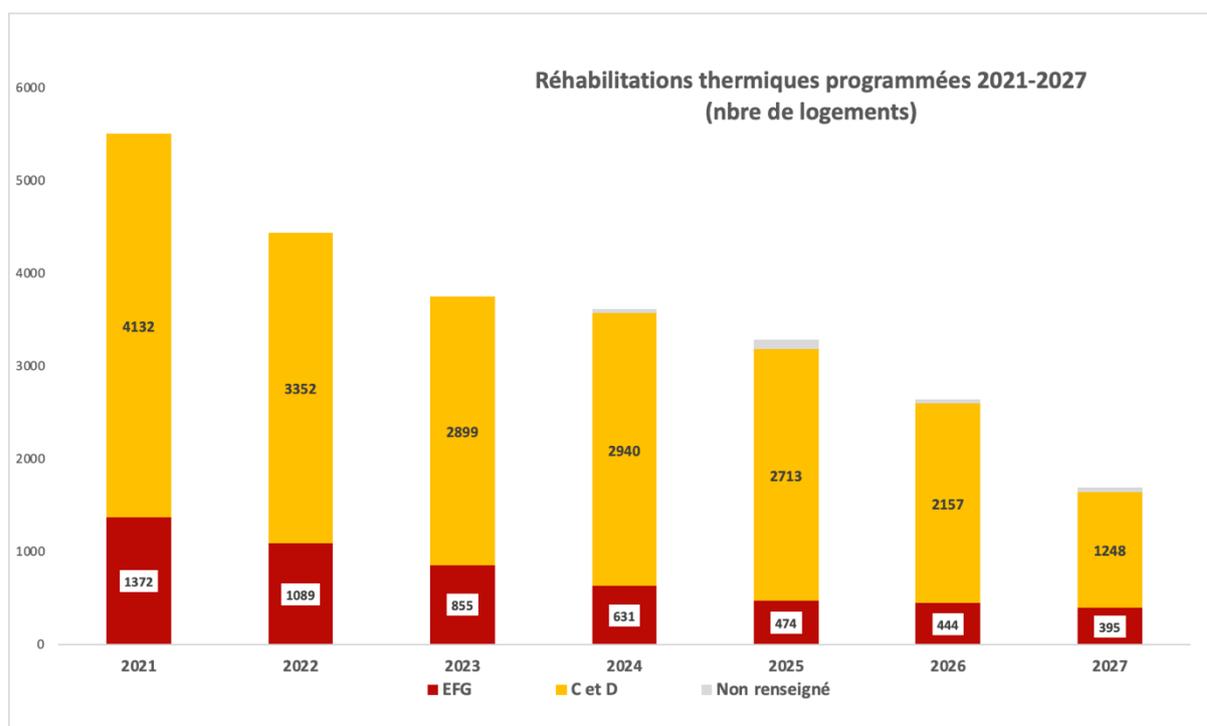
### Occupation du Parc social – Bretagne\*

- 66% des locataires ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds PLUS, soit par exemple : moins de 1200 €/mois pour une personne seule ou moins de 2200€/mois pour un couple avec 2 enfants
- 75% des logements sont occupés par un seul adulte avec ou sans enfant avec un seul revenu ou minima social → **enjeux très importants de maîtrise des charges**

\* Source OPS2018

### Des organismes HLM mobilisés et engagés 2021-2027

**25 000 logements programmés en réhabilitation<sup>3</sup>**



#### ➔ Programmations réhabilitations (2021-2027) :

- **5 260 logements E, F et G** (750 réhabilitations/an en moyenne)
- **19 440 logements C et D** (2780 réhabilitations/an en moyenne)
- *227 logements étiquette énergétique NR*

<sup>3</sup> Enquête ARO – octobre 2020